



## **Laga Newsflash**

### Grève nationale – le télétravail occasionnel est une option pour les travailleurs qui souhaitent travailler

Le front commun syndical a annoncé une journée de grève nationale le vendredi 14 décembre 2018. Sachant que les grèves vont souvent de pair avec des blocages et une perturbation du trafic, il n'est pas toujours aisé pour les travailleurs qui souhaitent travailler de rejoindre leur lieu de travail.

Les travailleurs désireux de travailler qui ne parviennent pas à rallier leur lieu de travail en raison d'une grève ont droit au salaire journalier garanti uniquement à condition (i) qu'ils consentent des efforts raisonnables à cet effet et (ii) que la grève soit imprévue.

Etant donné que la grève du 14 décembre 2018 est prévue à l'avance, une solution pourrait être le télétravail occasionnel. Le télétravail occasionnel permet aux travailleurs, dont la fonction est compatible avec le travail au moyen des technologies de l'information, de travailler depuis leur domicile ou un autre endroit de leur choix dans les mêmes conditions de travail, charge de travail et normes de prestations.

Le télétravail occasionnel est uniquement autorisé pour des raisons personnelles ou des situations de force majeure telles la visite d'un médecin, la visite d'un technicien, une grève des trains, une panne de voiture ou des conditions météorologiques défavorables.

Afin de pouvoir bénéficier du télétravail occasionnel, le travailleur doit soumettre une demande motivée à l'employeur à l'avance et dans un délai raisonnable.

L'employeur peut accepter ou refuser la demande du travailleur. Si l'employeur refuse, il doit le faire par écrit et de manière suffisamment motivée. Peuvent constituer des motifs de refus les nécessités opérationnelles de l'entreprise ou le nombre excessif de demandes de télétravail occasionnel.

Si l'employeur accepte, l'employeur et le travailleur doivent se mettre d'accord sur les modalités spécifiques du télétravail occasionnel tels l'équipement et le support technique, la disponibilité du travailleur et, le cas échéant, la prise en charges des frais.

En tant qu'employeur, vous pouvez anticiper sur les demandes de télétravail occasionnel en prévoyant un cadre (fonctions éligibles, procédure à respecter, etc.) dans une convention collective de travail ou le règlement de travail.

L'équipe Employment, Pensions and Benefits est à votre entière disposition pour aider votre entreprise à mettre en place un cadre conforme aux règles applicables sur le télétravail occasionnel.

**Stijn Demeestere, Advocaat-vennoot/Avocat associé**  
**Tel: + 32 2 800 71 42, Email: [sdemeestere@laga.be](mailto:sdemeestere@laga.be)**

**Julien Hick, Advocaat-vennoot/Avocat associé**  
**Tel: + 32 800 70 66, Email: [juhick@laga.be](mailto:juhick@laga.be)**

**Karel De Schoenmaeker, Advocaat/Avocat**  
**Tel: + 32 800 71 69, Email: [kdeschoenmaeker@laga.be](mailto:kdeschoenmaeker@laga.be)**

**Liesbet Vandendriessche, Advocaat/Avocat**  
**Tel: + 32 800 70 32, Email: [lvandendriessche@laga.be](mailto:lvandendriessche@laga.be)**



Laga  
Gateway building  
Luchthaven Brussel Nationaal 1J  
1930 Zaventem  
Belgium

A top legal practice in Belgium, Laga is a full service business law firm, highly recommended by the most authoritative legal guides. Laga comprises approximately 140 qualified lawyers, based in Brussels (Zaventem and Woluwé), Antwerp, Ghent and Kortrijk. Laga offers expert advice in the fields of banking & finance, commercial, corporate/M&A, employment, IT/IP, public/administrative, insolvency and reorganisations, real estate, tax law, tax and legal services for high-net-worth families and individuals (Greenille by Laga), and litigation. Where appropriate to ensure a seamless and comprehensive high-quality service, Laga lawyers work closely with financial, assurance and advisory, tax and consulting specialists, and with select EU and US law firms.

Laga provides thorough and practical solutions tailored to the needs of clients ranging from multinational companies, national large and medium-sized enterprises, financial institutions, and private clients to government bodies.

More information: [www.laga.be](http://www.laga.be)

© 2018, Laga, Belgium - The content and layout of this communication are the copyright of the law firm Laga or its contributors, and are protected under copyright and other relevant and intellectual

property rights laws and regulations. No reproduction in any form or through any medium is allowed without the explicit consent of Laga or its contributors.

[Subscribe](#) | [Unsubscribe](#)